

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 13 MAI 2019

L'an deux mil dix-neuf, le Treize Mai à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de LANDREVILLE, légalement convoqué le 06 Mai 2019, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Didier THIEBAUT Maire, conformément aux dispositions du Code Général des collectivités territoriales (art L 2121.7 à L.2121-34.)

Nombre de Conseillers en exercice : 11

Présents : 8

Votants : 9

Présents :

Didier THIEBAUT – Maire

Elodie VIREY - Jean-Philippe LOUIS-THIVET- Jean-Luc GALLEY, Adjoint.

Roger PHILBERT - Régis MONNIER -Véronique JOLLY - Anne PETITEAUX

Absents excuses :

Michel BERGER pouvoir à Elodie VIREY

Jean-Michel ROYER

Karine RODRIGUEZ

Monsieur Régis MONNIER a été élu secrétaire de séance.

Le compte- rendu de la dernière séance est lu et adopté, l'ordre du jour appelle l'examen des affaires suivantes :

I. TRAVAUX EN COURS ET VALIDATION PROGRAMME TRAVAUX 2019 :

- **Grilles Mairie** :

La Commission Bâtiments a validé la couleur gris ardoise – Le Conseil Municipal valide cette décision par 8 voix pour et 1 abstention.

- **Eglise** :

Monsieur le Maire rend compte du suivi des travaux de la 2^{ème} tranche :

- toit couvert à 70 %

- quelques surprises état de la toiture

- l'Architecte a recalé les travaux jusqu'en décembre

- Visite de la DRAC le 18 avril dernier où il a été fait part à Mme PREZ de l'intention d'une 3^{ème} tranche de travaux :

- chauffage

-espace musée

- Réfection fresques

- Lustres

- Retables et panneau

- Etude du mobilier

Le chiffrage serait fait pour septembre avec présentation dossier avant la fin de l'année

- mur extérieur : sera vu en collaboration avec l'A.B.F.

- **Voirie** :

L'Entreprise Poirier interviendra fin mai début juin – prévoir une réunion pour redéfinir les emplacements.

- **Maison des Associations** :

- **Sanitaires** : Problème d'évacuation

REHABILITATION ET MISE AUX NORMES ACCESSIBILITE DES SANITAIRES

Monsieur Jean-Luc GALLEY n'a pas pris part à la délibération

Dans le cadre de la réhabilitation et mise aux normes de l'accessibilité des sanitaires de la Maison des Associations, Monsieur le Maire expose à l'assemblée les divers devis concernant les travaux de réhabilitation et mise aux normes accessibilité des sanitaires de la Maison des Associations et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal par 8 voix Pour :

ACCEPTÉ les devis suivants pour un montant total de 24 232.40 € H.T. – 29078.88 € TTC, soit :

- Gros œuvre - SD MACONNERIE d'un montant de 10149.00 € HT
- Menuiseries - GALLEY d'un montant de 2171.70 € H.T.
- Plomberie - HUGUENOT MONTANT d'un montant de 5930.77 € H.T.
- Résine Sol – SOLS & MATIERES d'un montant de 1056.30 € H.T.
- Carrelage – OLM d'un montant de 2436.50 € H.T.
- Electricité – DIPELEC d'un montant de 2488.13 € H.T.

DIT que les crédits ont été prévus au Budget Primitif 2019

ADOPTÉ le projet et son financement

SOLLICITE le concours financier du Département

DEMANDE au Département l'autorisation de commencer les travaux sans attendre l'attribution de l'aide sollicitée.

AUTORISE M. le Maire à signer tous les documents se rapportant à ce dossier.

Porte d'entrée :

La Commission Bâtiments demande une variante

- TERRAIN DE TENNIS :

Dans le cadre de la poursuite de ses aménagements touristiques et sportifs, Monsieur le Maire expose à l'assemblée les divers devis concernant la réhabilitation de l'équipement sportif : terrain de tennis

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'**UNANIMITE** des présents et représentés,

ACCEPTÉ les devis suivants pour un montant total de 23.260.81 € H.T. – 27.912.97 € TTC, soit :

- Gros œuvre - DOSSOT FRERES d'un montant de 6.240 € HT
- Enrobé – POIRIER d'un montant de 17.020.81 € H.T.

DIT que les crédits ont été prévus au Budget Primitif 2019

ADOPTÉ le projet et son financement

SOLLICITE le concours financier du Département

DEMANDE au Département l'autorisation de commencer les travaux sans attendre l'attribution de l'aide sollicitée.

AUTORISE M. le Maire à signer tous les documents se rapportant à ce dossier.

La pose de la clôture pourrait être réalisée par les employés communaux.

- Ecole Primaire :

- Porte du logement communal à changer
- Prise de terre à l'école

- Ateliers Communaux :

- prévoir de la place pour le stockage d'une nouvelle rotonde

- Mur Ruelle des Iris :

- demander l'intervention de l'Entreprise DOSSOT pour évacuation du mur restant et décaissement.

II. PERSONNEL COMMUNAL

- Création poste ATSEM principal de 1^{ère} classe et suppression poste ATSEM principal 2^{ème} classe.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'à compter du 1^{ER} Décembre 2019 l'ATSEM principal de 2^{ème} classe remplit les conditions pour un avancement de grade au regard des éléments statutaires propres à son cadre d'emploi et des taux de promotion pour les avancements de grade définis par délibération du 28 Janvier 2009, soit :

- ATSEM principal de 2^{ème} classe à raison de 35 h par semaine pour un avancement au grade ATSEM principal de 1^{ère} Classe à raison de 35 h par semaine à compter du 1^{ER} Décembre 2019.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents et représentés

DECIDE de créer

- Un poste d'ATSEM principal de 1^{ère} classe à compter du 1^{er} Décembre 2019 à raison de 35 h semaine.

CHARGE M. le Maire d'effectuer et de signer toutes les démarches nécessaires à cette décision.

DECIDE de modifier ainsi le tableau des effectifs comme suit :

- ATSEM principal de 1^{ère} classe
 - Effectif actuel du Grade : 0
 - Effectif nouveau du Grade : 1

DECIDE la suppression du poste d'ATSEM Principal de 2^{ème} classe à raison de 35 h par semaine à compter du 1^{er} Décembre 2019.

DECIDE de modifier ainsi le tableau des effectifs comme suit :

- ATSEM Principal de 2^{ème} classe :
 - Effectif actuel du Grade : 1
 - Effectif nouveau du Grade : 0

DIT que les crédits correspondants seront inscrits au budget.

AUTORISE M. le Maire à signer tous documents relatifs à ce dossier

- Renouvellement CDD Adjoint technique de 2e classe.

Considérant la délibération en date du 30 novembre 2016, en application du 5° de l'art. 3-3 de la loi n° 84-53 du 26/01/1984, décidant la création à compter du 01 Février 2016 d'un emploi d'Adjoint technique de 2^{ème} classe pour la cantine, la garderie scolaire, les bâtiments communaux et le périscolaire à temps non complet à raison de quinze heures hebdomadaires annualisées.

Considérant le contrat à durée déterminée d'Adjoint Technique de 2^{ème} classe pour la cantine, la garderie scolaire, les bâtiments communaux et le périscolaire contractuel de catégorie C pour exercer les missions suivantes : Entretien des bâtiments communaux, accompagnement, encadrement des enfants à la cantine, la garderie et le périscolaire avec service des repas. à temps *non* complet, à raison de 15 heures hebdomadaires annualisées passé entre la Commune et Madame Jocelyne MILESI à compter du 01 Février 2017, pour une durée de un an renouvelable.

Considérant la délibération du Conseil Municipal en date du 22 Novembre 2017 renouvelant le contrat de Madame MILESI Jocelyne jusqu'au 31 Juillet 2019.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents et représentés,

DECIDE le renouvellement dans les mêmes termes du contrat à durée déterminée à compter du 1^{er} Août 2019 jusqu'au 31 Juillet 2020.

DIT que les crédits seront prévus au budget.

AUTORISE Monsieur le Maire à prendre le contrat correspondant et à signer tous documents relatifs à cette décision.

- CREATION D'UN EMPLOI POURVU PAR UN AGENT CONTRACTUEL EN APPLICATION DU 5° DE L'ART. 3-3 DE LA LOI N° 84-53 DU 26/01/1984

Le Conseil Municipal,

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment les articles 34 et 3-3-5° ;

Sur le rapport de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal à l'unanimité des présents et représentés.

DECIDE La création à compter du 01 Septembre 2019 d'un emploi d'Adjoint technique de 2^{ème} classe pour la cantine, la garderie scolaire, l'entretien des bâtiments communaux à temps non complet à raison de 24 (vingt-quatre) heures hebdomadaires annualisées.

DIT que cet emploi sera occupé par un agent contractuel recruté par voie de contrat à durée déterminée d'une durée de trois années renouvelable par reconduction expresse.

DIT que les crédits seront prévus au budget.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à cette décision.

III. ELECTIONS EUROPEENNES

Le Conseil Municipal forme le bureau de vote pour les Elections Européennes du dimanche 26 Mai prochain , soit :

- 8 h 00 à 10 h 30 :
Didier THIEBAUT
Michel BERGER
Michel COLLON

- 10 h 30 à 13 h 00 :
Jean-Philippe LOUIS-THIVET
Véronique JOLLY
Gyslaine SEMBEIL

- 13 h 00 à 15 h 30 :
Elodie VIREY
Roger PHILBERT
Régis MONNIER

- 15 h 30 à 18 h 00 :
Jean-Luc GALLEY
Anne PETITEAUX
Jean-Michel ROYER

IV BUREAU AFR.

RENOUVELLEMENT DU BUREAU DE L'ASSOCIATION FONCIERE

Le Conseil Municipal annule sa décision n° 20190104007 en date du 1^{er} Avril 2019.

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que le mandat des Membres composant l'Association Foncière de Remembrement de Landreville arrivant à expiration cette année, il convient d'engager la procédure de renouvellement.

En application des dispositions de l'article R 133/3 de la partie réglementaire du code rural, l'association est administrée par un bureau qui comprend le Maire ou un conseiller municipal désigné par lui, un délégué du Directeur Départemental des Territoires, des propriétaires de parcelles incluses dans le périmètre de remembrement, désignés pour 6 ans, par moitié **par le Conseil Municipal et par moitié par la Chambre d'Agriculture.**

Le Conseil Municipal,

OUI l'exposé de M. le Maire et à l'unanimité des membres présents et représentés

DESIGNE :

- M. Jean-Michel ROYER domicilié à Landreville
- M. Olivier ROBERT domicilié à Landreville
- M. Gérald GALLEY domicilié à Landreville
- M. Franck THIVET domicilié à Landreville

PROPOSE A LA CHAMBRE D'AGRICULTURE :

- M. Arnaud DE LANGE domicilié à Landreville
- M. Eric VIREY domicilié à Landreville
- M. Alexandre MONNIER domicilié à Landreville
- M. William VIREY domicilié à Landreville

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à cette décision

V. COMPTE RENDU DES COMMISSIONS.

- la réunion de la Commission Contrôle des Listes Electorales a eue lieu le 03 mai dernier, après examen des radiations et inscriptions, le nombre d'électeurs est de 380.
 - passage de la balayeuse : jeudi 16 mai
 - Fleurissement : réunion le 14 Mai à 18 h
 - CAS : réunion le 20 Mai à 18 h
 - Problème de stationnement Rue Haute : Monsieur le Maire convoquera les riverains.
-
- Chapelle Sainte Béline :
 - travaux autel terminés et vifs remerciements à Jean-Luc GALLEY pour le travail fourni.
 - niche : Michel COLLON veut prendre en charge sa « restauration ». La Commission Bâtiments se rendra sur place – clés et barreaux 2^{ème} fenêtre – grille (larmier) voir La Forge de l'Ource.

VII. INFOS ET QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Maire fait part aux Membres présents :

- le montant du FCTVA 2018 qui sera versé est de 67003.81 € en investissement et 2570.21 € en fonctionnement
- Fuite d'eau à Loches
- Facture de déneigement : demander le détail et dates des interventions
- Notification subvention de 65 869 € allouée par le Conseil Départemental pour les travaux de l'Eglise 2^e tranche.

- Subvention exceptionnelle :

Le Conseil Municipal à l'unanimité des présents, et représentés

DECIDE de voter une subvention exceptionnelle de 50 € en soutien à la manifestation à l'occasion de la journée internationale de lutte contre la maladie d'Alzheimer organisée par le Centre Hospitalier de Bar-sur-Seine

DIT que les crédits ont été prévus au Budget Primitif 2019.

AUTORISE M. le Maire à signer tous les documents relatifs à cette décision.

- Plan « Ecoles Numériques innovantes et ruralité »

Considérant l'acceptation du dossier Plan « Ecoles Numériques innovantes et ruralité » par les Communes du RPI représentée par la Commune de Landreville pour instruire le dossier

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance du dossier, à l'unanimité des présents et représentés,

- ACCEPTE ledit projet pour un montant de 10537 € subventionné à hauteur de 50 % soit 5268.50 € et AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention.
- DIT que le montant du projet sera réparti entre les Communes du RPI.
- AUTORISE M. le Maire à signer tous les documents se rapportant à ce dossier

Tour de table :

Véronique JOLLY :

Le Syndicat d'Initiative souhaite vendre les tables d'écoliers au vide grenier

- serrure des abattoirs réparée
- numéros de rues : faire le point
- archives salle MDA – Syndicat Initiative et SGV

Régis MONNIER :

- Lampe grillée Bel Air
- Lanterne Rue Derrière l'Eglise

Jean-Philippe LOUIS-THIVET :

- Dossier SDDEA baisse intensité éclairage public

Jean-Luc GALLEY :

Tarifs eau et assainissement votés par le COPE de Loches Landreville

Elodie VIREY :

- voiture LOSA retirée du trottoir
- audi noire fait sa vidange sur le parking

Séance levée à 21 h 00.

Prochaine réunion le 24 Juin 2019 à 18 h 30.